

**Zeitschrift:** Comptes de l'année ... / Chemins de fer fédéraux  
**Herausgeber:** Chemins de fer fédéraux suisses  
**Band:** - (1902)

**Artikel:** Arrêté fédéral portant approbation du rapport de gestion et des comptes des chemins de fer fédéraux pour l'année 1902  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-676063>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Projet.

## Arrêté fédéral

portant

approbation du rapport de gestion et des comptes  
des chemins de fer fédéraux pour l'année 1902.

---

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu le rapport de la direction générale des chemins de fer fédéraux sur la gestion et les comptes de l'année 1902, du 11 avril 1903, et les pièces y annexées;

Vu le rapport et la proposition du conseil d'administration des chemins de fer fédéraux, du 1<sup>er</sup> mai 1903;

Vu le message du Conseil fédéral, du 19 juin 1903,

*arrête :*

1. Le compte de l'année 1902 et le bilan au 31 décembre 1902 de l'administration des chemins de fer fédéraux sont approuvés.

2. Il sera prélevé sur l'excédent du compte de profits et pertes, au montant de fr. 4,422,419.85, pour :

Gratifications au personnel de l'ancien Central et de l'ancienne Union-Suisse . . . .	fr.	400,000. —
Amortissement du solde du compte de pertes de cours . . . .	»	147,607.80

Amortissement des frais d'organisation des chemins de fer fédéraux . . . . .	fr. 1,312,282. 74
Amortissement pour reconstruction et extension de gares . . . . .	» 103,951. 51
Amortissement de la valeur de bilan des bateaux à vapeur sur le lac de Zurich . . . . .	» 586,075. 56
Amortissement de la participation au chemin de fer Uerikon-Bauma . . . . .	» 723,869. 88

3. Le solde du compte de profits et pertes sera, après déduction de ces sommes, porté en compte nouveau.

4. La gestion de l'administration des chemins de fer fédéraux pendant l'année 1902 est approuvée.

